

Des outils pour recruter

Métiers et formation



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

5.2 - Respecter le rôle et les règles de fonctionnement du jury

Le jury est	Le jury n'est pas
<ul style="list-style-type: none">● une modalité opérationnelle d'évaluation,● un groupe d'experts,● animé et piloté par une personne qui dispose du temps et des compétences nécessaires pour conduire l'ensemble de la démarche (tri des C.v., premier entretien téléphonique, convocation, préparation des outils d'évaluation de recrutement),● une instance technique rigoureuse, qui se définit des règles de conduite et qui respecte un code de communication,● un lieu d'échanges ouverts, de facilitation de l'expression du candidat, de dialogue et concertation entre les membres du jury.	<ul style="list-style-type: none">● une instance politique, même s'il est présidé par un élu, ou un représentant institutionnel. Il ne s'agit pas d'une présidence politique, mais d'un rôle d'animation et de pilotage,● l'occasion de faire valoir son autorité ou sa supériorité face aux candidats ou face aux autres membres du jury,● un tribunal officiel qui juge et impose ses idées.

Commentaires (suite)

Le jury de sélection peut être alors composé :

- du président de l'organisme gestionnaire,
- du supérieur hiérarchique direct du recruté,
- du responsable du site,
- d'experts nécessaires à l'évaluation des connaissances du candidat (exemple: hydraulique, connaissances naturalistes, milieu spécifique, politiques publiques, ...),

Il est recommandé d'y associer :

- le délégué du Conservatoire du littoral,
- un représentant de Rivages de France.

Conseil

Veillez à constituer un groupe technique et non une instance politique.

